

Aviculteurs : aide aux éleveurs en difficulté



© 2021 Les Echos Publishing

Compte tenu des difficultés rencontrées par les éleveurs de volailles en raison des mesures de restriction sanitaires (effondrement de la demande due notamment à la fermeture des restaurants et de certains marchés à l'export), les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place un dispositif de soutien exceptionnel en leur faveur, à hauteur de 3 M€.

Cette aide sera réservée aux éleveurs de canards, de pintades, de cailles et de pigeons qui ont subi une perte de marge brute d'au moins 30 % en 2020 par rapport à 2019 sur l'activité d'élevage avicole totale. Pour ceux qui ont perdu entre 30 % et 40 % de leur marge brute, l'aide correspondra à 20 % du montant de la perte. Pour une perte supérieure à 40 %, elle s'élèvera à 30 % du montant de la perte.

Attention : si l'enveloppe de 3 M€ est dépassée, un coefficient stabilisateur sera appliqué.

En pratique, les demandes pour bénéficier de l'aide pourront être déposées par voie dématérialisée à partir du 19 avril et jusqu'au 21 mai 2021 sur la plate-forme d'acquisition de données (PAD) de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site de FranceAgriMer](#).

© 2021 Les Echos Publishing